

FORCE INTERNATIONALE CHARGÉE DU MAINTIEN DE LA PAIX

PROPOSITION RELATIVE À LA PARTICIPATION DU CANADA—SITUATION À CHYPRE

L'honorable John J. Connolly: Honorables sénateurs, je crois qu'il serait opportun d'informer ici le Sénat d'une déclaration qui a été faite à l'autre endroit. Je voudrais la lire sous la forme dans laquelle je crois qu'elle y a été présentée. Elle porte sur la situation qui existe présentement à Chypre et sur la création d'une force des Nations Unies à laquelle le Canada est appelé à contribuer.

La déclaration se lit ainsi qu'il suit:

Le gouvernement espère apprendre d'ici peu que la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre aura été constituée et qu'au moins deux pays membres vont y envoyer des contingents, en plus de ceux des trois États garants, la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie.

Cette nouvelle nous arrive au moment où les renseignements recueillis par le gouvernement font ressortir l'urgence d'une intervention des Nations Unies, car la situation se détériore à Chypre.

Honorables sénateurs, si la nouvelle arrive de New-York avant six heures ce soir, je demanderai aux honorables sénateurs de se tenir prêts à se réunir afin de donner leur assentiment au projet d'examiner alors, ou le plus tôt possible ensuite, une résolution que nous aurions à adopter, après la Chambre des communes, pour approuver la participation canadienne à la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix selon les termes de la résolution proposée.

De toute façon, le projet de résolution sera inscrit au *Feuilleton* afin d'être étudié à l'autre endroit lundi, si l'on ne reçoit cet après-midi aucune nouvelle des Nations Unies en provenance de New-York.

Si la résolution figure au *Feuilleton* de la Chambre des communes, tous les honorables sénateurs comprennent qu'elle nous sera éventuellement soumise.

Il est en outre proposé qu'un appareil de l'Aviation royale du Canada s'envole cet après-midi vers Chypre avec un petit groupe d'officiers. Ils se présenteront au représentant militaire des Nations Unies à Chypre, le général Gyani, et obtiendront de lui des renseignements au sujet de l'organisation matérielle et administrative qu'un contingent canadien des Nations Unies trouverait à Chypre, si nous en envoyons un comme on le prévoit.

Il s'agira uniquement d'un groupe de reconnaissance, chargé de constater les faits, d'une mission qui facilitera et accélérera les initiatives qu'il faudra éventuellement prendre par la suite.

Je propose en outre, honorables sénateurs, que nos travaux de cet après-midi une fois terminés, c'est-à-dire ceux qui figurent au *Feuilleton*, il faudra peut-être, si on le jugeait nécessaire, lever la séance à loisir jusqu'à environ 6 heures, au son de la cloche. Il me semble qu'agir ainsi répondrait fort bien aux besoins du moment.

Honorables sénateurs, j'ai cru bon de vous faire part de ma proposition. Je dirais que j'ai parlé aujourd'hui de la situation avec le chef de l'opposition (l'honorable M. Brooks).

L'honorable M. Brooks: Honorables sénateurs, sauf erreur, il est entendu que si nous ne recevons aucune communication de New-York avant 6 heures du soir, le Sénat ne sera pas rappelé; mais, si l'appel a lieu, nous nous réunirons de nouveau à 6 heures. L'honorable leader du gouvernement pourrait-il nous éclairer sur l'éventualité d'un rappel plus tardif ce soir?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Je pense que d'ici 6 heures, nous devrions savoir s'il faudra prendre des mesures aujourd'hui ou demain. S'il semble nettement établi à 6 heures que la Chambre remettra toute initiative jusqu'à lundi, dans ce cas, nous devons ajourner nos travaux, selon les nouvelles que nous aurons, jusqu'à lundi ou une autre date appropriée, étant donné l'urgence de la situation.

Je remercie à nouveau l'honorable sénateur Hollett de sa courtoisie.

LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

BILL MODIFICATEUR—REPRISE DU DÉBAT

L'honorable Malcolm Hollett: Honorables sénateurs, l'annonce qu'on vient de nous faire est tellement importante que je suis heureux que l'honorable leader du gouvernement m'ait demandé d'interrompre mon discours pour cette communication. Nous ignorons le dénouement de cette crise, mais nous remercions la Providence de ce que le Canada soit en mesure aujourd'hui de participer à la force du maintien de la paix—une force vouée non à la guerre, mais à la paix.

Honorables sénateurs, je continue mes observations et je ne retarderai pas longuement la poursuite de ce débat. J'en étais à l'article 35 modifiant l'article 671 de la loi sur la marine marchande du Canada. Comme vous le savez, cet article prévoyait qu'aucun autre navire qu'un navire britannique ne doit transporter de marchandises ou de passagers d'un endroit du Canada à un autre endroit au Canada—soit directement, soit en passant par